



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Calais, Pas-De-Calais - October 2021

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violences d'Etat perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :

	Au moins 105 expulsions de lieux de vie informels		Au moins 178 tentes saisies
	Au moins 7 arrestations lors des expulsions		26 nouveaux.elles mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s **
	Au moins 23 duvets et couvertures saisis		Au moins 56 sacs saisis
	Au moins 18 matelas saisis		Au moins 8 meubles saisis
	Au moins 5 vélos saisis		Des habits ont été saisis au moins 3 fois

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

Du 3 au 27 octobre, les observateurs HRO ont observé des expulsions menées quotidiennement à Calais. HRO a constaté qu'aucun diagnostic social ni aucune proposition d'hébergement n'ont été proposés aux habitants suite à leurs expulsions. Ce manque de solution a été confirmé par le commissaire de Calais auprès des observateurs HRO. Lors de chaque opération d'expulsions, HRO a observé que les traducteurs ne fournissaient aucune information sur les circonstances de l'expulsion ou sur les solutions potentiellement proposées aux habitants des lieux de vie expulsés.

Parralèlement à ces expulsions quotidiennes, des opérations de déboisement ont été menées sur le lieu de vie démantelé le 28 septembre dernier. Les membres HRO ont constaté que pendant ces opérations, les forces de l'ordre forçaient les habitants à quitter leur lieu de vie sans leurs abris, cela sans aucune base légale.



Le 07/10, une personne a été arbitrairement fouillée avant d'être arrêtée par la Police aux frontières, sans la présence de traducteur ; Le 17/10, les forces de l'ordre ont sorti des gaz lacrymogènes prêts à être utilisés, menaçant les habitants des lieux de vie ; Le 18/10, une personne encore endormie dans sa tente a été réveillée par les forces de l'ordre et forcée de quitter son lieu de vie. Sa tente incluant des couvertures, des bâches et ses effets personnels ont été saisis, sans aucun moyen de les récupérer ; Les membres HRO ont observé 14 fois que les habitants d'un lieu de vie, y compris des femmes et des enfants, ont été forcés de traverser un fossé glissant et dangereux pendant leurs expulsions.

Harcèlement des observateur.trice.s HRO lors de l'observation :



28 tentatives d'intimidation :

Tous les jours du mois d'octobre, les observateurs HRO ont été intimidés par les forces de l'ordre : Les membres HRO se sont faits contrôler leur identité à dix-huit reprises (les 5/10, 6/10, 7/10, 14/10, 15/10, 16/10, 17/10, 22/10, 25/10) ; les équipes HRO ont été filmés au moins quatre fois le 17/10, au moins une fois le 18/10, au moins deux fois le 19/10 ; Le 17/10, un agent des forces de l'ordre a poussé un membre HRO ; Le même jour, un agent a pris une photo de la carte d'identité d'un des membres HRO ; Le 18/10, au moins 6 agents des forces de l'ordre se sont moqués des observateurs HRO ; Le 27/10, un agent des forces de l'ordre a filmé l'équipe HRO et les habitants du lieu de vie, y compris des enfants et des femmes.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par les associations (non mandatées par le département) au mois d'Octobre alors qu'ils étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs ; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs ; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure : les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.